



Ryanair

La loi doit être respectée

La FEETS FO se félicite de la mise en examen qui vient d'être prononcée par le parquet d'Aix en Provence à l'encontre de la compagnie à « bas-coûts » RYANAIR pour « travail dissimulé » et « prêt illicite de main d'œuvre ». Ce seraient au moins 120 salariés résidant en France qui, depuis des années, sont employés sans être déclarés par cette compagnie largement connue pour atteinte au droit et aux conditions de travail des salariés.

Face à de telles pratiques dont sont coutumières les compagnies à « bas coûts » la FEETS FO a œuvré pour que des dispositions soient prises pour protéger les salariés. Le décret de 2006 relatif aux bases d'exploitation qui va dans ce sens doit être respecté et renforcé.

La FEETS FO sera vigilante sur les suites qui seront données à cette mise en examen de la société RYANAIR.

La FEETS FO dénonce les aéroports, chambres de commerce et d'industrie (CCI) et collectivités locales qui, par des déclarations, interventions, financements, subventions déguisées, tarifs préférentiels, etc, au prétexte d'attirer et/ou garantir la présence de compagnies à bas coût telles que RYANAIR cautionnent, de fait, le travail clandestin et le non-respect des droits des salariés. La FEETS FO rappelle les dangers de toute banalisation de tels comportements.

La FEETS FO condamne la libéralisation du transport aérien de laquelle sont nées les « compagnies à bas coûts » avec leurs pratiques.

La FEETS FO condamne la poursuite et l'intensification par le gouvernement de cette politique de libéralisation et notamment ses dernières annonces concernant de nouvelles ouvertures de capital au secteur privé pour plusieurs aéroports.

Paris, le 30 septembre 2010

Contact : 01.44.83.86.20.

Jean HEDOU, Secrétaire général

Jean-Luc SECONDI, Secrétaire fédéral - transport aérien